

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TIEPOLO PME

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels



Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo PME est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende élevé et pérenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille. Il n'est pas associé à un indicateur de référence.

Stratégie d'investissement

La recherche et la sélection de valeurs au sein de l'OPCVM Tiepolo PME s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont dans le cadre d'une stratégie de type « value » de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques: capacité de distribution de dividendes élevés et pérennité de cette distribution ; qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffectation ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs. La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- 75% à 100% en actions, dont :
- de 75% à 100% éligibles aux critères du dispositif PEA-PME au moment de l'investissement
- 40% maximum en actions cotées sur le marché EURONEXT GROWTH,
- 60% minimum sur les marchés d'actions des pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum en actions de pays autres que ceux de l'Espace Economique Européen, membres de l'OCDE.

Sans recherche de surexposition, l'OPCVM pourra temporairement dépasser le seuil d'investissement et d'exposition actions jusqu'à 110%.

- de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation minimum « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ; toutefois, dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra détenir des instruments de taux dont les émetteurs ont une notation inférieure à cette notation, ou non notés.

Le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés et être exposé, le cas échéant, à 110% du total de l'actif.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans un souci de gestion de la trésorerie.

COMMENTAIRE DE GESTION

Performance et contexte de marché

L'année 2025 marque un tournant pour le segment des petites et moyennes entreprises cotées. Après plusieurs années difficiles, cette classe d'actifs a connu un net redressement qui s'est traduit par un retour des souscriptions nettes à partir du deuxième trimestre, mouvement qui s'est poursuivi et amplifié tout au long du second semestre. Ce regain d'intérêt des investisseurs a été renforcé par l'initiative de la Caisse des Dépôts et Consignations qui a lancé, avec un timing particulièrement opportun, le fonds Croissance Sélection PME destiné à soutenir la classe d'actifs. Nous sommes heureux d'annoncer la sélection du fonds Tiepolo PME dans ce dispositif, reconnaissance de la qualité de notre gestion sur longue période et de la robustesse de nos process.

Dans ce contexte porteur, Tiepolo PME affiche une performance de +6,4% en 2025, un résultat positif qui traduit néanmoins une sous-performance relative par rapport à son indice de comparaison à posteriori. Cette situation s'explique par nos choix de gestion prudents et notre discipline d'investissement, encore renforcée l'année dernière. Depuis l'origine, Tiepolo PME se distingue comme l'un des fonds les moins volatils de sa catégorie. Nous privilégions des valeurs aux fondamentaux solides et évitons délibérément les positions spéculatives, les sociétés en difficulté financière et le secteur des biotechnologies. Or, les indices ont été portés par la défense au premier semestre et par les biotechnologies au second semestre, secteurs structurellement peu présents dans notre univers d'investissement, avec de surcroît de fortes concentrations sur un nombre très restreint de titres. De nombreux rebonds spectaculaires ont également porté sur des secteurs particulièrement difficiles ou sur des cas de restructuration financière lourde, régulièrement exclus de nos critères d'investissement. Plusieurs titres majeurs du portefeuille ont bien performé. Cogelec, notre première ligne, a fait l'objet d'une offre publique d'achat et a contribué positivement à la performance. D'autres positions importantes comme Streamwide, Figeac Aero ou Wavestone ont également apporté une contribution significative. Le fonds a par ailleurs subi relativement peu d'accidents majeurs, et ceux-ci sont restés limités à des lignes de pondération moindre, confirmant la qualité de notre sélection et de notre gestion du risque.

Évolution de la gestion et du portefeuille

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de la transformation de la structure du portefeuille. Après les arbitrages initiés l'année précédente, nous avons fait évoluer le fonds en concordance avec son univers d'investissement, notamment suite à l'évolution des critères d'éligibilité au PEA-PME, et en réponse aux contraintes du marché. Le taux de rotation s'est établi à 53%, reflétant cette dynamique active de gestion. Cette démarche s'est traduite par une diversification accrue du portefeuille : le nombre de lignes est passé de 50 à un peu plus de 70, permettant une meilleure mutualisation des risques. Le poids des 10 premières lignes est passé de 39,3% à 24,5%, et celui des 20 premières de 63,2% à 44%. Cette évolution s'accompagne d'une remontée en capitalisation, la capitalisation moyenne passant de 715 millions d'euros à 1,2 milliard d'euros, tandis que la capitalisation médiane a progressé de 84% pour s'établir à 643 millions d'euros, renforçant ainsi la liquidité globale du portefeuille.

Les performances des parts I et M qui sont de 7,33% pour la part I et -1,92% pour la part M.

Sur le plan extra-financier, nous avons également fait évoluer notre méthodologie d'analyse des critères ESG. Nous sommes passés d'une méthode 100% propriétaire aux notations du cabinet spécialisé externe Ethifinance. Cette transition permet d'assurer une meilleure couverture de notre univers d'investissement, d'éviter d'éventuels biais internes, et surtout de nous donner les moyens d'approfondir à l'avenir notre démarche ESG, notamment sur des sujets comme la taxonomie européenne ou la mesure de l'intensité carbone.

Perspectives

Il s'agit de la deuxième année de sous-performance relative en douze ans d'existence du fonds, les deux fois survenues dans un contexte de rebond marqué de valeurs spéculatives. Depuis sa création, Tiepolo PME délivre une performance nette annualisée de 7%, malgré quatre années récentes difficiles pour l'ensemble de la classe d'actifs. Nous maintenons nos critères de sélection rigoureux, fondés sur l'analyse fondamentale et la qualité des entreprises, tout en renforçant notre suivi sectoriel et de momentum pour mieux naviguer dans toutes les phases de marché. Notre conviction reste intacte : une

gestion disciplinée, peu volatile et centrée sur la qualité constitue la meilleure approche pour créer de la valeur sur le long terme pour nos investisseurs.

Politique de rémunération :

Financière Tiepolo a mis en place une politique et des pratiques de rémunération conforme aux exigences des directives UCITS V et aux orientations de l'ESMA. La politique de rémunération a pour objectif d'assurer une gestion saine et efficace des risques qu'elle a décidé de rendre applicable aux personnels identifiés comme preneurs de risques afin de prévenir, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques incompatibles ou inconsidérés au regard de l'intérêt des investisseurs des fonds gérés par la société.

Le personnel de Financière Tiepolo peut être rémunéré sur une base fixe et une base variable qui est discrétionnaire.

Les preneurs de risques sont :

- les dirigeants de la société,
- les gérants financiers (incluant les gérants d'OPC et les gérants sous mandat),
- les responsables de fonctions clés :
 - le RCCI
 - le directeur juridique et de conformité
- ainsi que les collaborateurs qui ont un impact significatif sur le risque des fonds ou de la société et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de Rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique informations légales : [Politique](#) de Rémunération.

Elle est accessible ici : [www.tiepolo.fr/Informations Légales](http://www.tiepolo.fr/Informations_Légales)

Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Financière Tiepolo : 48 avenue Victor Hugo, 75116 Paris - Tél : 01 45 61 78 78.

ANNEE 2025	2025
Collaborateurs	36
Salaires fixes	2 663 680
Rémunération variable	190 130
Rémunération totale	2 853 810
<i>Dont preneurs de risque</i>	2 346 300
<i>Non preneurs de risques</i>	507 510

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux mouvements (achats et ventes de titres) intervenus dans la composition du FPC Tiepolo PME.

ISIN	Libellé de la valeur	Quantité	Achat en EUR
FR0000009987	UNION + (IC)	124	25 548 968
FR0013506730	VALLOUREC	127 000	2 347 411
FR0000031577	VIRBAC	7 000	2 247 303
FR0000050353	LISI	38 000	1 830 279
FR0000031775	VICAT	29 000	1 725 501
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	4 150	1 655 007
FR0004040608	ABC ARBITRAGE	280 000	1 640 375
FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES	19 000	1 377 679
FR0010483768	CRCAM BRIE PICARDIE PROV.ECH.	43 000	1 351 904
CH0012627250	HBM HEALTH.INVEST.A 2	6 000	1 326 136
FR0004007813	KALUFMAN ET BROAD	40 000	1 230 823
FR001400SF56	LDC	12 500	1 148 875
FR0000038242	LUMBIRD	54 000	1 114 934
FR0000124570	OPMOBILITY	95 000	1 099 952
FR001400PVN6	VIRIDIEN	16 000	1 082 186

ISIN	Libellé de la valeur	Quantité	Vente en EUR
FR0000009987	UNION + (IC)	110	22 659 774
FR0013335742	COGELEC	215 030	5 873 147
FR0000071797	INFOTEL	71 000	2 851 363
FR0004180578	SWORD GROUP	79 000	2 658 880
FR0010202606	SIDETRADE	10 869	2 601 267
FR0000061459	PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	29 223	2 335 126
FR0000060071	SAMSE	16 202	2 105 018
FR0004174233	BILENDI	97 700	1 917 166
FR0013357621	WAVESTONE	35 828	1 807 838
FR0010528059	STREAMWIDE	26 450	1 737 059
FR0004050250	NEURONES	38 457	1 631 646
FR0012819381	GRUPE GUILLIN	62 000	1 631 393
FR0004527638	EXEL INDUSTRIES	31 607	1 356 749
FR0014004EC4	PRECIA	55 616	1 333 387
FR0000038242	LUMBIRD	146 930	1 239 711

Taxonomie Européenne pour les fonds Article 8 SFDR :

L'OPC peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le compartiment ne prend actuellement aucun engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie européenne. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 ne sont pas prises en compte dans les décisions d'investissement.

Financière Tiepolo applique une politique d'exclusions sectorielles :

- L'Armement (fabricants de mines anti-personnel et d'armements chimiques ou bactériologiques, ainsi que les sociétés réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des armes de première frappe nucléaire et des armes de destruction massive).
- Le Respect de la personne (pornographie, travail des enfants).
- Le Respect de la vie (cellules souches embryonnaires et les entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des produits visant l'avortement).
- Les Addictions (producteurs de tabac, opérateurs de casinos) ; et enfin
- Les Industries polluantes (entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique).

En 2019, Financière Tiepolo a décidé de signer la Charte des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI).

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : TIEPOLO PME (le « produit Financier »)
 Identifiant d'entité juridique : 9695006LY94T73000F90

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui
 Non

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP TIEPOLO PME relève de l'article 8 SFDR depuis le 1er juillet 2022.

Au cours de l'année 2025, jusqu'à la fin du mois d'octobre, toutes les valeurs détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées sous l'angle extra-financier à travers la grille de notation ESG développée en interne par Financière Tiepolo. Lorsqu'une nouvelle société intègre le FCP TIEPOLO PME, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une analyse extra-financière qui complète son analyse financière. Par ce biais, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP TIEPOLO PME sont respectées à tout moment.

A partir de novembre 2025, la méthodologie de notation a évolué, basculant sur le référentiel fourni par Ethifinance.

Le Fonds reste sur une approche dite en « amélioration de note » ESG, consistant à maintenir une note ESG moyenne pondérée du portefeuille supérieure à celle de l'indice FCI France PEA-PME 100[®]. L'évaluation ESG des émetteurs et également des titres entant dans la composition de l'indice repose dorénavant sur les notations Ethifinance ESG Ratings[®].

La méthodologie de notation d'Ethifinance est détaillée dans le document précontractuel.

Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 31/12/2025, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues, le FCP TIEPOLO PME a utilisé :

- Le score ESG des émetteurs, issu de la méthodologie Ethifinance ;
- Le score ESG de l'univers d'investissement.

Pour le FCP TIEPOLO PME, l'univers d'investissement (en annexe) est mis à jour biennuellement.

Au 31/12/2025, la moyenne des notes ESG des valeurs composant le FCP TIEPOLO PME ressortait à 67,34/100.

A la même date, celle de son univers d'investissement atteignait 67.31/100. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO PME, le FCP TIEPOLO PME surperformait donc son univers d'investissement au 31/12/2025, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
-------------------------------------	---------	------------	------

3

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

FIGEAC AERO	Industries	2,84%	France
VENTE UNIQUE.COM	Conso. discrétionnaire	2,72%	France
ROBERTET	Matériaux	2,63%	France
VIRBAC	Santé	2,58%	France
ID LOGISTICS	Industries	2,40%	France
AUBAY	Technologies	2,39%	France
NEURONES	Technologies	2,31%	France
INFOTEL	Technologies	2,28%	France
VICAT	Matériaux	2,27%	France
SWORD	Technologies	2,13%	France
WAVESTONE	Technologies	2,12%	France
VUSION GROUP	Industries	2,11%	France
HEXAOM	Immobilier	2,10%	France
VOYAGEURS DU MONDE	Conso. discrétionnaire	2,08%	France
LISI	Industries	2,08%	France

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques. Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

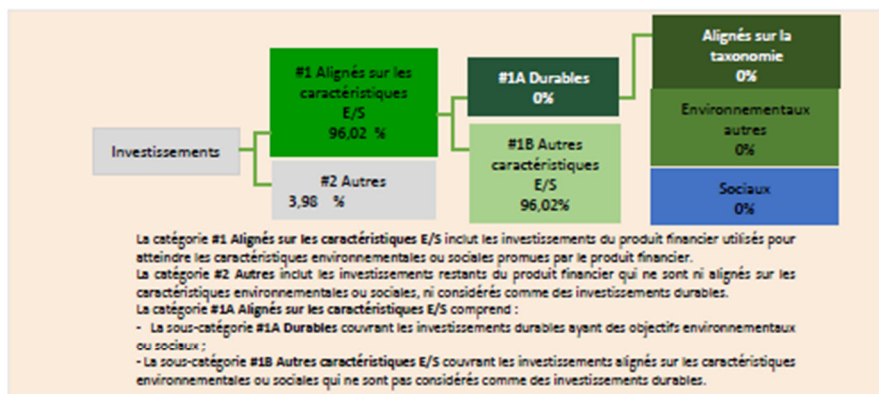
Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les données ci-dessus reprennent le top 15 des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME au 31/12/2025..

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le FCP TIEPOLO PME promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU) au cours de la période de référence.

Quelle était l'allocation des actifs ?



Conformément à la réglementation PEA, le FCP TIEPOLO PME peut détenir jusqu'à 25% de cash (un seuil théorique bien supérieur aux niveaux généralement constatés comme ci-dessous explicité). Ce cash est partiellement investi à travers des SICAV monétaires qui ne font l'objet d'aucune analyse extra-financière de notre part.

Au 31/12/2025, le FCP TIEPOLO PME était investi à hauteur de 96,02% de ses actifs en actions. Or, 92,98% de la poche actions fait l'objet d'une analyse extra-financière via la grille de notation ESG développée par Financière Tiepolo. Par conséquent, 89,28% des actifs du FCP étaient alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promet. Le reste des actifs du FCP TIEPOLO PME, soit 3,98% du FCP, est conservé à titre de trésorerie. Au 31/12/2025, cette poche de trésorerie, investie dans une SICAV monétaire (SICAV Union +), n'avait pas fait l'objet d'une analyse extra-financière, contrairement à la poche actions.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31/12/2025, le FCP TIEPOLO PME était investi dans les secteurs suivants : technologies (23,66%), industries (20,69%), consommation discrétionnaire (13,57%), santé (9,9%), matériaux (7,26%), finance (7,01%), communication (4,48%), immobilier (3,33%), énergie (2,72%), consommation de base (2,58%).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

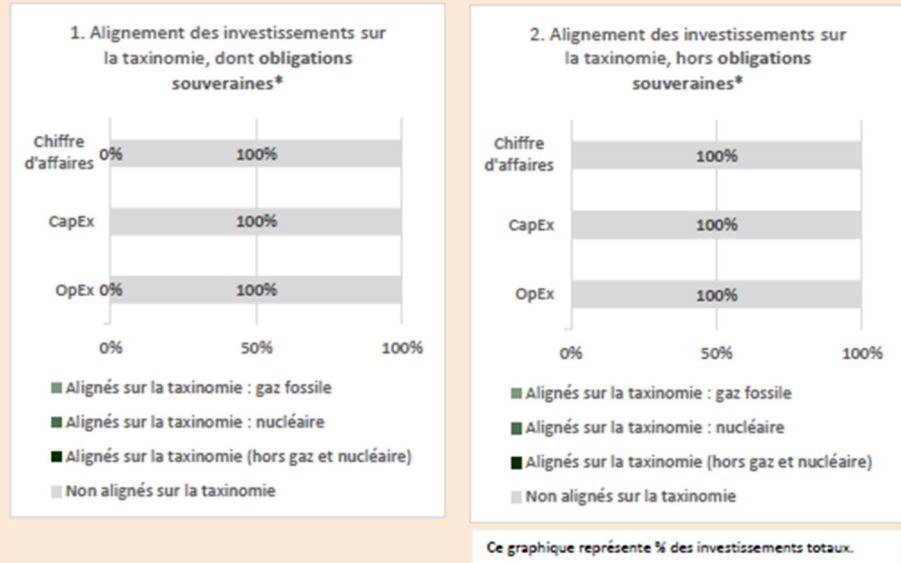
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie "Autres" correspondent aux actifs du FCP TIEPOLO PME qui ne sont pas investis en actions. Ils représentent 3,98% des actifs du FCP comptabilisés comme de la trésorerie. Au 31/12/2025, cette poche de trésorerie était conservée à titre de liquidités et investie dans une SICAV monétaire (SICAV Union +).

La catégorie « autres » est une réserve de trésorerie pour laquelle il n'existe pas de garantie environnementale ou sociale minimale contrairement à la poche actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'analyse extra-financière des sociétés qui composent le FCP TIEPOLO PME s'appuie sur l'ensemble des données extra-financières communiquées par le document universel d'enregistrement de la société et, le cas échéant, par le rapport ESG. Des sources d'informations annexes telles que le site internet de la société ou plus largement toute information trouvée dans la presse ou sur internet peuvent également être utilisées. Chaque analyste-gérant en apprécie la fiabilité et la pertinence.

Jusqu'à fin octobre 2025, 100% des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO PME ont été analysées à travers le modèle propriétaire de Financière Tiepolo. A partir de novembre 2025, la méthodologie de notation a évolué, basculant sur le référentiel fourni par Ethifinance Cette évolution vise à s'assurer d'une impartialité et d'une expertise reconnue.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

N/A.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

N/A.

TIEPOLO PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

48 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

TIEPOLO PME

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

48 avenue Victor Hugo
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP TIEPOLO PME,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TIEPOLO PME constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 10 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2025

TIEPOLO PME

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures contrôlées.

Toute entrée en relation est examinée, agréée par un comité ad hoc avant d'être validée par la Direction.

L'évaluation est au minimum annuelle et prend en compte plusieurs critères liés en premier lieu à la qualité de l'exécution (prix d'exécution, délais de traitement, bon dénouement des opérations...) et à la pertinence des prestations de recherche (analyses financière, technique et économique, bien-fondé des recommandations...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Bilan actif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00	0,00
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)¹	93 046 101,25	96 293 624,28
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	93 046 101,25	96 293 624,28
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)¹	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)¹	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	3 932 512,01	1 001 025,03
OPCVM	3 932 512,01	1 001 025,03
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I)	0,00	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	96 978 613,26	97 294 649,31
Créances et comptes d'ajustement actifs	563 986,99	0,00
Comptes financiers	624 922,83	416 249,30
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II¹	1 188 909,82	416 249,30
Total Actif I + II	98 167 523,08	97 710 898,61

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	92 074 239,66	106 295 416,08
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	4 824 302,35	-8 763 107,89
Capitaux propres I	96 898 542,01	97 532 308,19
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (C)	0,00	0,00
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	0,00	0,00
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 268 981,07	178 590,42
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	1 268 981,07	178 590,42
Total Passifs : I + III + IV	98 167 523,08	97 710 898,61

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 108 391,98	2 197 576,78
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur des parts d'OPC *	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Sous-total Produits sur opérations financières	2 108 391,98	2 197 576,78
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres charges financières	0,00	0,00
Sous-total charges sur opérations financières	0,00	0,00
Total Revenus financiers nets (A)	2 108 391,98	2 197 576,78
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 796 956,09	-2 156 981,66
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 796 956,09	-2 156 981,66
Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	311 435,89	40 595,12
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-49 642,21	-55 351,44
Revenus nets I = C + D	261 793,68	-14 756,32
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	1 132 440,73	11 219 594,15
Frais de transactions externes et frais de cession	-451 481,09	-300 200,39
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	680 959,64	10 919 393,76
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	398 895,48	-1 098 434,08
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 079 855,12	9 820 959,68
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	4 380 799,97	-21 146 323,04
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G	4 380 799,97	-21 146 323,04

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-898 146,42	2 577 011,79
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	3 482 653,55	-18 569 311,25
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	0,00	0,00
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	0,00	0,00
Résultat net = I + II + III - IV	4 824 302,35	-8 763 107,89

* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo PME est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende élevé et pérenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.
Il n'est pas associé à un indicateur de référence.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimé en Euro	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
Actif net total	96 898 542,01	97 532 308,19	129 240 786,45	122 444 960,93	151 510 166,91
PART CAPI C					
Actif net	73 037 394,48	84 096 093,16	109 487 362,12	101 822 397,35	130 526 068,70
Nombre de parts	3 252 316,7219	3 983 334,2525	4 752 589,8621	4 590 808,2025	4 727 343,4860
Valeur liquidative unitaire	22,46	21,11	23,04	22,18	27,61
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	0,22	2,09	-0,10	-0,04	0,40

PART CAPI I					
Actif net	8 927 953,14	13 436 215,03	19 753 424,33	20 622 563,58	20 984 098,21
Nombre de parts	7 073,4469	11 425,6345	15 533,7202	16 996,0262	14 017,7706
Valeur liquidative unitaire	1 262,18	1 175,97	1 271,65	1 213,38	1 496,96
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire	23,83	127,32	5,32	9,07	48,92

PART CAPI M					
Actif net	14 933 194,39				
Nombre de parts	15 092,9462				
Valeur liquidative unitaire	989,42				
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)	0,00				
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)	0,00				
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)	0,00				
Capitalisation unitaire	28,96				

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Comptabilisation des revenus

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui de la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part M :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011645670	2,15 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 2 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs et tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la société de gestion.	Actif net
I	FR0013301132	1,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs et tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la société de gestion.	Actif net
M	FR001400XRC1	1,25 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,1 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,15 % TTC Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels seraient inférieurs et tout dépassement de ce taux sera pris en charge par la société de gestion.	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011645670	Non significatif OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC.
I	FR0013301132	Non significatif OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC.
M	FR001400XRC1	Non significatif OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC.

Commission de surperformance

Part FR0011645670 C

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de «high water mark» exposé plus bas

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de surperformance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de surperformance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR0013301132 I

15% T.T.C. de la performance du FCP au-delà d'une valorisation minimale du FCP de 7% net de frais de gestion fixes sur un an et dans le respect du principe de «high water mark» exposé plus bas

Assiette : actif net

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Un système de High Water Mark est retenu : celui-ci autorise la société à prélever des commissions de surperformance lorsque la valeur liquidative constatée (avec provision de commission de surperformance) le dernier jour de bourse de l'exercice est supérieure à la valeur « HWM » (ci-après « valeur HWM »).

(2) Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre :

- l'actif de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance
- et la valeur de l'actif résultat du produit valeur HWM x nombre de parts et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à 7% net de frais de gestion fixes en linéaire, prorata temporis, sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

Principe du « High water mark » :

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil (7%) annualisé depuis la dernière clôture de l'exercice.

De la sorte, les commissions de sur performance suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission de sur performance n'est versée en fin d'exercice tant que la performance n'a pas dépassé 7% chaque année (10,7 € en année 1, 11,45 € en année 2, 12,25 € en année 3, etc.) depuis le lancement du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée.

A compter du premier exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport au seuil de déclenchement est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.

- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée à hauteur de 100% de la provision de surperformance existante.

(4) La commission de surperformance sur les rachats effectués en cours d'exercice est définitivement acquise à la société de gestion.

(5) En cas de surperformance, la commission de surperformance est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice. La provision est remise à zéro en cas de paiement.

Part FR001400XRC1 M

Néant

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
100% dépositaire / conservateur Actions, warrants, obligations convertibles, droits : 0,08% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 10€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fonds d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, il peut recevoir les actifs financiers

considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments

financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession

temporaire de titres.

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché

réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit

investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un

établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

- L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Aux frais mentionnés dans le tableau ci-dessus peuvent, le cas échéant s'ajouter des coûts exceptionnels et non récurrents

en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman, recouvrement impôts étrangers, ... ou d'une procédure pour faire

valoir un droit (ex : procédure de class action). L'information relative à ces frais est décrite ex-post dans le rapport annuel

de l'OPCVM.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Annexe :

1. Concernant le tableau d'Exposition directe aux marchés de crédit :

Les notations financières de 2 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

Il existe deux types de rating : la note long terme (plus d'un an), plus détaillée, et la note court terme

La règle appliquée consiste à retenir

- En priorité, la note du titre si elle existe
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

2. Concernant le tableau d'Inventaire des actifs et passifs :

Le secteur d'activité est renseigné selon la classification Industry Classification Benchmark avec la typologie Sous-secteur.

Evolution des capitaux propres

	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	97 532 308,19	129 240 786,45
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 277 227,07	9 092 440,83
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-24 284 188,75	-30 614 584,93
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	311 435,89	40 595,12
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	680 959,64	10 919 393,76
Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	4 380 799,97	-21 146 323,04
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	96 898 542,01	97 532 308,19

Annexes des comptes annuels

Nombre de titres émis ou rachetés :

	En parts	En montant
PART CAPI C		
Parts souscrites durant l'exercice	135 948,7253	2 975 315,08
Parts rachetés durant l'exercice	-866 966,2559	-18 827 740,74
Solde net des souscriptions/rachats	-731 017,5306	-15 852 425,66
PART CAPI I		
Parts souscrites durant l'exercice	262,4139	300 912,06
Parts rachetés durant l'exercice	-4 614,6015	-5 455 424,82
Solde net des souscriptions/rachats	-4 352,1876	-5 154 512,76
PART CAPI M		
Parts souscrites durant l'exercice	15 093,9462	15 000 999,93
Parts rachetés durant l'exercice	-1,0000	-1 023,19
Solde net des souscriptions/rachats	15 092,9462	14 999 976,74

Commissions de souscription et/ou rachat :

	En montant
PART CAPI C	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI I	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
PART CAPI M	
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

Annexes des comptes annuels

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part (EUR)	Nombre de parts	Valeur liquidative (EUR)
FR0011645670	PART CAPI C	Capitalisable	EUR	73 037 394,48	3 252 316,7219	22,46
FR0013301132	PART CAPI I	Capitalisable	EUR	8 927 953,14	7 073,4469	1 262,18
FR001400XRC1	PART CAPI M	Capitalisable	EUR	14 933 194,39	15 092,9462	989,42

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France +/-	Suisse +/-			
exprimés en milliers d'Euro						
Actif						
Actions et valeurs assimilées	93 046,10	91 586,58	1 459,52	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	93 046,10	NA	NA	NA	NA	NA

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		≤ 1 an	$1 < X \leq 5$ ans	> 5 ans	$\leq 0,6$	$0,6 < X \leq 1$
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

exprimés en milliers d'Euro	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	624,92	0,00	0,00	0,00	624,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	NA	0,00	0,00	0,00	624,92

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

exprimés en milliers d'Euro	[0 - 3 mois] +/-]3 - 6 mois] +/-]6 mois -1 an] +/-]1 - 3 ans] +/-]3 - 5 ans] +/-]5 - 10 ans] +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	624,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	624,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché des devises

exprimés en milliers d'Euro	CHF +/-				Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 459,52	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swap	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 459,52	0,00	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe aux marchés de crédit

exprimés en milliers d'Euro	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	0,00	
Instruments financiers à terme non compensés	0,00	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	
Titres financiers empruntés	0,00	
Titres reçus en garantie	0,00	
Titres financiers donnés en pension	0,00	
Créances		
Collatéral espèces	0,00	
Dépôt de garantie espèces versé	0,00	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		0,00
Instruments financiers à terme non compensés		0,00
Dettes		
Collatéral espèces		0,00

Annexes des comptes annuels

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes – ventilation par nature

	31/12/2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	0,00
Souscriptions à titre réductible	0,00
Coupons à recevoir	0,00
Ventes à règlement différé	563 986,99
Obligations amorties	0,00
Dépôts de garantie	0,00
Frais de gestion	0,00
Autres créiteurs divers	0,00
Total des créances	563 986,99
Dettes	
Souscriptions à payer	0,00
Rachats à payer	0,00
Achats à règlement différé	-1 101 037,51
Frais de gestion	-167 943,56
Dépôts de garantie	0,00
Autres débiteurs divers	0,00
Total des dettes	-1 268 981,07
Total des créances et dettes	-704 994,08

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Frais de gestion, autres frais et charges

PART CAPI C	31/12/2025
Frais fixes	1 606 079,35
Frais fixes en % actuel	2,07
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI I	31/12/2025
Frais fixes	115 864,83
Frais fixes en % actuel	1,17
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

PART CAPI M	31/12/2025
Frais fixes	75 011,91
Frais fixes en % actuel	1,24
Frais variables	0,00
Frais variables en % actuel	0,00
Rétrocession de frais de gestion	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	0,00
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00
Titres re�us en garantie	0,00

Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Total			0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	261 793,68	-14 756,32
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	261 793,68	-14 756,32
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	261 793,68	-14 756,32

PART CAPI C		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	207 262,39	-121 422,42
Total	207 262,39	-121 422,42
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

PART CAPI I		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	102 420,04	106 666,10
Total	102 420,04	106 666,10
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

PART CAPI M		
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-47 888,75	0,00
Total	-47 888,75	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôts totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôts unitaires	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	0,00	0,00

Annexes des comptes annuels

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 079 855,12	9 820 959,68
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	1 079 855,12	9 820 959,68
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 079 855,12	9 820 959,68

PART CAPI C		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	528 689,80	8 472 755,51
Total	528 689,80	8 472 755,51
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI I		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	66 149,91	1 348 204,17
Total	66 149,91	1 348 204,17
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

PART CAPI M		
Affectation:		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	485 015,41	0,00
Total	485 015,41	0,00
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			93 046 101,25	96,02
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			93 046 101,25	96,02
Aérospatial et défense			4 767 800,00	4,92
FIGEAC AERO	EUR	250 000	2 750 000,00	2,84
LISI	EUR	38 000	2 017 800,00	2,08
Agro-alimentaire			1 111 250,00	1,15
L.D.C. SA	EUR	12 500	1 111 250,00	1,15
Articles personnels			1 963 440,93	2,03
CHARGEURS	EUR	92 907	928 140,93	0,96
DELTA PLUS GROUP	EUR	21 000	1 035 300,00	1,07
Assurance - Non vie			942 000,00	0,97
COFACE	EUR	60 000	942 000,00	0,97
Automobiles et équipementiers			2 967 659,60	3,06
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	14 664	497 109,60	0,51
FORVIA	EUR	70 000	953 400,00	0,98
OPMOBILITY	EUR	95 000	1 517 150,00	1,57
Banques			2 152 872,00	2,22
CRCAM DU LANGUEDOC CCI	EUR	7 800	627 900,00	0,65
CRCAM NORD FRANCE CCI	EUR	30 000	844 500,00	0,87
CRCAM SUD RHONE ALPES CCI	EUR	3 600	680 472,00	0,70
CRCAM ATLANTIQUE VENDEE CCI	EUR	1 119	160 084,14	0,17
CRCAM BRIE PIC2-CCI	EUR	43 000	1 263 555,00	1,30
CRCAM TOULOUSE 31 CCI	EUR	6 300	672 588,00	0,69
CR DE CREDIT AGRICOLE IDF	EUR	4 500	571 500,00	0,59
SMCP	EUR	80 000	502 400,00	0,52
Bâtiment et matériaux de construction			2 435 456,96	2,51
POUJOLAT	EUR	30 616	231 456,96	0,24
VICAT	EUR	29 000	2 204 000,00	2,27
Chimie			3 626 200,00	3,74
EXPLOSIFS PRODUITS CHIMIQUES	EUR	5 000	1 080 000,00	1,11
ROBERTET	EUR	2 900	2 546 200,00	2,63
Distributeurs			6 026 429,50	6,22
GROUPE LDLC	EUR	30 000	570 000,00	0,59
SAMSE	EUR	9 000	1 188 000,00	1,22
THERMADOR GROUPE	EUR	21 100	1 635 250,00	1,69
VENTE-UNIQUE.COM	EUR	167 186	2 633 179,50	2,72
Energie non renouvelable			1 377 600,00	1,42
VIRIDIEN	EUR	14 000	1 377 600,00	1,42
Equipement électronique et électrique			4 288 300,00	4,43
MERSEN	EUR	38 000	906 300,00	0,94
PRECIA	EUR	50 000	1 340 000,00	1,38

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
VUSIONGROUP	EUR	10 000	2 042 000,00	2,11
Equipements de loisirs			1 902 813,18	1,96
ABEO	EUR	16 609	149 813,18	0,15
TRIGANO	EUR	10 000	1 753 000,00	1,81
Equipements et services médicaux			1 144 800,00	1,18
LUMIBIRD	EUR	54 000	1 144 800,00	1,18
Fournisseurs de services de télécommunications			893 800,00	0,92
NRJ GROUP	EUR	90 000	727 200,00	0,75
TF1 TELEVISION FRANCAISE 1	EUR	20 000	166 600,00	0,17
YMAGIS	EUR	5 079	0,00	0,00
Industries généralistes			1 787 150,00	1,85
GROUPE GUILLIN	EUR	27 000	722 250,00	0,75
OENEO	EUR	115 000	1 064 900,00	1,10
Ingénierie Industrielle			1 548 500,00	1,60
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	19 000	1 548 500,00	1,60
Instrument Invest en Actions			1 459 516,93	1,51
HBM HEALTHCARE INVESTMENTS	CHF	6 000	1 459 516,93	1,51
Logiciels et services informatiques			21 318 745,95	22,00
2CRSI	EUR	40 000	458 400,00	0,47
ATEME	EUR	123 965	867 755,00	0,90
ATOS SE	EUR	19 000	953 230,00	0,98
AUBAY	EUR	40 500	2 312 550,00	2,39
AXWAY SOFTWARE	EUR	19 000	788 500,00	0,81
EQUASENS	EUR	28 500	1 282 500,00	1,32
INFOTEL	EUR	52 183	2 207 340,90	2,28
LECTRA	EUR	60 756	1 549 278,00	1,60
NEURONES	EUR	52 035	2 240 106,75	2,31
SIDETRADE	EUR	7 081	1 713 602,00	1,77
STREAMWIDE	EUR	25 000	1 820 000,00	1,88
SWORD GROUP	EUR	57 487	2 063 783,30	2,13
WALLIX GROUP	EUR	41 000	1 004 500,00	1,04
WAVESTONE	EUR	37 000	2 057 200,00	2,12
Matériel équipements destinés aux TI			3 870 990,56	4,00
EXOSENS SAS	EUR	24 000	1 162 800,00	1,20
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	11 658	967 614,00	1,00
QUADIENT	EUR	81 497	1 180 076,56	1,22
SEMCO TECHNOLOGIES SAS	EUR	20 000	560 500,00	0,58
Médias			2 842 800,00	2,93
BILENDI	EUR	100 000	1 815 000,00	1,87
IPSOS	EUR	30 000	1 027 800,00	1,06
Métaux industriels et extraction			1 752 700,00	1,81
JACQUET METALS	EUR	25 000	497 500,00	0,51

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

Instrument	Devise	Quantité	Montant	%AN
VALLOUREC	EUR	80 000	1 255 200,00	1,30
Pharmacie/biotechnologie/Producteurs de Marijuana			3 082 100,00	3,18
MEDINCELL	EUR	23 000	579 600,00	0,60
VIRBAC	EUR	7 000	2 502 500,00	2,58
Prestataires de soins de santé			1 748 000,00	1,80
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	EUR	32 000	768 000,00	0,79
LNA SANTE	EUR	40 000	980 000,00	1,01
Produits ménagers et constr individuelle			4 204 976,10	4,34
HEXAOM	EUR	62 605	2 034 662,50	2,10
KAUFMAN ET BROAD	EUR	40 000	1 196 000,00	1,23
ROCHE BOBOIS	EUR	31 228	974 313,60	1,01
Services appui à industrie			1 047 600,00	1,08
GROUPE CRIT	EUR	18 000	1 047 600,00	1,08
Services bancaires invest et de courtage			1 026 000,00	1,06
ABC ARBITRAGE	EUR	190 000	1 026 000,00	1,06
Services de traitement et élim des déchets			641 222,40	0,66
SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	8 736	641 222,40	0,66
Soins personnels pharmacies et épiceries			1 387 100,00	1,43
INTERPARFUMS	EUR	55 000	1 387 100,00	1,43
Transport industriel			3 574 650,00	3,69
COMPAGNIE DE L ODET	EUR	150	201 300,00	0,21
ID LOGISTICS GROUP	EUR	5 650	2 322 150,00	2,40
STEF	EUR	8 000	1 051 200,00	1,08
Voyages et Loisirs			2 983 500,00	3,08
ALPES (COMPAGNIE DES)	EUR	38 000	963 300,00	0,99
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	12 025	2 020 200,00	2,09
Parts d'OPC et fonds d'investissements			3 932 512,01	4,06
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			3 932 512,01	4,06
UNION PLUS	EUR	18,94	3 932 512,01	4,06
Total			96 978 613,26	100,08

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – actions

Instruments financiers à terme – actions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

Instruments financiers à terme – taux d'intérêts				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – de change

Instruments financiers à terme – de change				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

Instruments financiers à terme – sur risque de crédit				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

Instruments financiers à terme – autres expositions				
Libellé instrument	Quantité/Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Options				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Swaps				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Autres instruments				
Sous total		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
Total	0,00	0,00		0,00		0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Options					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Swaps					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Autres instruments					
Sous total		0,00	0,00	0,00	
Total		0,00	0,00	0,00	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Annexes des comptes annuels

Inventaire des actifs et passifs

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	96 978 613,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 188 909,82
Autres passifs (-)	-1 268 981,07
Total = actif net	96 898 542,01